

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil huit, le 14 octobre à 20 heures 45
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT SAUVEUR DE PEYRE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GUIRAL, Maire.

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants 10

Date de la convocation : 08/10/2008

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉSENTS : ALBARET Louis, AMARGER Jean-Michel, FANGUIN Albert, GUIRAL Michel,
ITIER Jean Pierre ITIER Joseph, ITIER Yvette, OSTY Francis, POUDEVIGNE Céline, SAINT
LEGER Philippe.

EXCUSEE : COUSTES Gisèle

Mademoiselle POUDEVIGNE a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Révision générale des politiques publiques

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier adressé par l'intersyndicale des personnels des Directions Départementales de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt, qui s'inquiète du manque de concertation et de la réduction drastique des effectifs de la fonction publique d'état.

Après débat concernant cette situation, le Conseil Municipal :

- fait siennes les préoccupations et les craintes exprimés par l'intersyndicale,
- demande à Madame la Préfète, représentante du gouvernement de tout mettre en œuvre pour que cette révision générale des politiques publiques soit mise en place en concertation avec toutes les parties concernées,
- rappelle que les petites communes rurales son demandeurs, comme par le passé, de service d'ingénierie publique,
- attire l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés financières rencontrée par les petites communes qui ne disposent pas de moyens pour traiter avec des maîtres d'œuvres privés.

La démarche de modernisation initiée par le gouvernement à travers la révision générale des politiques publiques ne doit ni conduire à la disparition de la fonction publique d'état, gage de notre cohésion sociale, ni remettre en cause la solidarité d'état envers les petites communes

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire



Michel GUIRAL

Transmis en préfecture
le : 03/09/2008
Publié le 03/09/2008